



Conditions Générales de Ventes

Les présentes conditions générales de vente ("CGV") s'appliquent à toutes les prestations réalisées par les entités du Groupe CDJTW Holding, notamment par SAS CDJ TRAITEUR (CDJ Traiteur – Joly Traiteur), Thomas Joly Event et la marque Smokey's Brother, sauf stipulation contraire convenue par écrit entre les parties.

1. Acceptation des conditions

Toute commande passée implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document émanant du client, sauf acceptation expresse et écrite de notre part.

2. Commande et modifications

Les commandes deviennent définitives à la signature du devis. Toute modification substantielle (date, quantitatif, prestations, etc.) est soumise à acceptation. Diminution >15% du nombre d'invités non acceptée à moins de 14 jours ouvrés. Augmentation acceptée si notifiée à 4 jours ouvrés minimum. Des frais supplémentaires pourront être appliqués. Toute contrainte alimentaire (allergies, interdits religieux, etc.) doit être communiquée par écrit au moins 7 jours avant la prestation. À défaut, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée.

3. Modalités de paiement

- Acompte minimum de 30% à la signature du devis pour valider la réservation
- Solde exigible au plus tard 7 jours avant la date de la prestation
- Première commande : 100% à la commande si moins de 15 jours avant l'événement
- Paiement par virement. Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Réceptions privées, associations, clients étrangers : paiement intégral 15 jours avant l'événement

Pénalités de retard : taux BCE + 7 pts, indemnisation forfaitaire de 40 €, clause pénale de 15%, clause de déchéance du terme, clause résolutoire à 10 jours après mise en demeure.

4. Conditions d'annulation

- Dès signature devis : 15%
- 90 jours : 30%
- 60 jours : 50%
- 30 jours : 75%
- < 15 jours : 100%

Ces frais couvrent les frais déjà engagés, les commandes spécifiques et le préjudice organisationnel lié à la réservation.

5. Prix / Produits

Les prix sont susceptibles d'être ajustés (cours, énergie, main d'œuvre). En cas de réservation faite plus d'un an à l'avance, ces variations pourront donner lieu à une mise à jour des tarifs. Le Groupe CDJTW Holding (incluant SAS CDJ TRAITEUR, Thomas Joly Event et Smokey's Brother) s'engage à informer le client en cas de variation significative (>10%) sur un devis déjà signé. Il se réserve également le droit de substituer des produits équivalents si nécessaire.

6. Assurance, casse et perte

Le client est responsable des dégâts causés au matériel ou aux locaux. Il est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant l'événement.

7. Livraison / Délais

Les horaires sont indicatifs avec une tolérance de ±30 minutes. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé en cas de retard non fautif, mais le prestataire s'engage à informer immédiatement le client en cas d'imprévu.

8. Personnel

Le personnel fourni est salarié de l'entité prestataire. En cas de recrutement direct par le client, ce dernier assume l'entière responsabilité.

9. Réclamations

Doivent être formulées le jour de la prestation ou par courrier recommandé sous 3 jours. Les réclamations sur facture sont recevables dans les 7 jours.

10. Formalités administratives

Le client prend en charge les démarches administratives, notamment SACEM, autorisations, etc.

11. Location de salle

En cas de mandat pour la réservation de lieu, le client demeure seul responsable vis-à-vis du bailleur. Le Groupe CDJTW Holding (incluant SAS CDJ TRAITEUR, Thomas Joly Event et Smokey's Brother) n'est pas responsable des incidents liés à la location.

12. Matériel

Tout matériel reste notre propriété. Le client en est responsable dès livraison. Vaisselle rendue non lavée doit être rincée. Tout surcoût est facturé. Transport hors conditions standard facturé en sus.

13. Force Majeure

Grèves, épidémies, intempéries, accidents, etc. libèrent le prestataire de ses obligations sans indemnisation.

14. Prévalence d'un contrat spécifique

En cas de contrat écrit signé entre les parties, celui-ci prévaut sur les présentes CGV pour tout ce qui est spécifié.

15. Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées servent uniquement à la gestion des commandes. Aucune cession à des tiers. Conformément au RGPD, chaque client peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données par mail à thomas@thomasjolyevent.fr. Les données sont conservées pendant 3 ans après la dernière prestation.

16. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Créteil. En cas de litige avec un consommateur, une tentative de médiation amiable pourra être proposée avant toute action judiciaire.

17. Droit à l'image – Utilisation des photos et vidéos

Sauf indication contraire écrite du client avant l'événement, le Groupe CDJTW Holding (incluant CDJ Traiteur, Thomas Joly Event et Smokey's Brother) se réserve le droit de prendre des photographies ou vidéos de ses prestations, incluant la mise en scène, les décors, les buffets et l'ambiance générale, dans le respect de la vie privée des participants.

Ces visuels pourront être utilisés à des fins de communication (réseaux sociaux, site internet, supports commerciaux), sans mention nominative des clients, sauf autorisation spécifique.

Le client peut à tout moment s'y opposer par écrit à l'adresse suivante : thomas@thomasjolyevent.fr

18. Prestataires partenaires et sous-traitance

Certaines prestations peuvent être réalisées en tout ou partie par des prestataires tiers (animation, logistique, personnel, etc.), choisis avec soin par le Groupe CDJTW Holding. Le client en accepte le principe et sera informé, sur demande, des missions confiées à des partenaires.

19. Vente ou service d'alcool

Lorsque le client choisit une formule incluant la fourniture ou le service d'alcool, il s'engage à avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires (le cas échéant : licence, autorisation préfectorale, déclaration mairie, etc.) et à veiller à la consommation responsable par ses invités. Le Groupe CDJTW Holding décline toute responsabilité en cas de manquement à ces obligations.

20. Limitation de responsabilité

En cas de manquement avéré imputable au prestataire, la responsabilité du Groupe CDJTW Holding est expressément limitée au montant total TTC de la prestation concernée. Aucun dommage indirect ou immatériel (perte d'image, perte de chiffre d'affaires, etc.) ne pourra être réclamé.

21. Tolérances logistiques et matérielles

Le client accepte une tolérance de $\pm 5\%$ sur les quantités de denrées et de boissons livrées, ainsi que sur le nombre de pièces de vaisselle ou mobilier loué, sous réserve que cela n'altère pas l'esprit ni la qualité de la prestation.

22. Non-responsabilité sur les restes

Le prestataire ne saurait être tenu responsable de l'état sanitaire des denrées ou boissons que le client souhaiterait conserver ou redistribuer après la prestation. Toute utilisation ou stockage ultérieur se fait sous l'entière responsabilité du client.

Mentions légales du groupe :

GROUPE CDJTW HOLDING – SAS au capital de 100 € – RCS Créteil 982 330 409 – Siège social : 09 rue de Normandie, 94100 Saint-Maur-des-Fossés – Représentant légal : Thomas Joly

THOMAS JOLY EVENT – SASU au capital de 1 € – RCS Créteil 893 289 769

CDJ TRAITEUR (Joly Traiteur) – SASU au capital de 100 € – RCS Créteil 978 088 46